

# GUIDE DES NORMES ET PROCÉDURES

## NORMALISATION DES SITES INTERNET

Version officielle (1.1)

8 janvier 2008

### BMG/BRISTOL

720, rue Main  
3e étage  
Moncton, (N.-B.)  
E1C 1E4

T. (506) 855-4020

F. (506) 854-7466

[www.bristolinattendu.com](http://www.bristolinattendu.com)



## TABLE DES MATIÈRES

### NORMES

1. Structure et navigation .....	3
1.1 Accès .....	3
1.2 Navigation institutionnelle.....	3
1.3 Utilisation des noms de domaine .....	3
2. Communication graphique .....	4
2.1 Utilisation du logo.....	4
2.2 Couleurs et agencements.....	4
2.3 Polices et styles.....	4
3. Langue utilisée .....	4
4. Confidentialité.....	5
5. Politique de protection des droits d'auteur .....	5
6. Politique de féminisation des titres et des textes.....	6
7. Sécurité .....	6
8. Accessibilité .....	7

### PROCÉDURES

1. Généralités .....	8
1.1 Mission du site Internet de l'institution.....	8
2. Structure administrative .....	8
2.1 Comité permanent .....	9
2.1.2 Structure et rôles du comité permanent .....	9
2.2 Sous-comité de gestion de la page d'accueil institutionnelle.....	10
2.3 Administration .....	11
2.3.1 Droit de regard : Langue .....	11
2.3.2 Droit de regard : Technologie.....	11
2.3.3 Droit de regard : Communication.....	12
2.3.4 Résolution de conflits.....	12

## TABLE DES MATIÈRES

### PROCÉDURES (suite)

3. Publication du contenu .....	13
3.1 Généralités .....	13
3.1.1 Règlements généraux.....	13
3.1.2 Producteurs de contenu .....	14
3.1.3 Entretien du contenu .....	14
3.2 Toile universitaire.....	15
3.2.1 Définition.....	15
3.2.2 Approbation.....	15
3.2.3 Procédures .....	15
3.2.3.1 Contenu commun (officiel).....	16
3.2.3.2 Contenu campus.....	17
3.2.3.3 Contenu faculté.....	17
3.2.3.4 Contenu service.....	17
3.2.3.5 Autre contenu .....	17
3.2.3.6 Communications institutionnelles .....	18
3.3 Sites partenaires.....	18
3.3.1 Définition.....	18
3.3.2 Approbation.....	19
3.3.3 Procédures .....	19
3.3.3.1 Intégration dans la toile institutionnelle .....	19
3.3.3.2 Conditions et restrictions.....	20
3.4 Hyperliens aux sites externes .....	20
3.4.1 Définition.....	20
3.4.2 Approbation.....	20
3.4.3 Procédures .....	21
3.4.4 Conditions et restrictions .....	22

## 1. STRUCTURE ET NAVIGATION

### 1.1 Accès

- L'accès à la toile institutionnelle de l'Université de Moncton est effectué par l'adresse Internet [www.umoncton.ca](http://www.umoncton.ca). Ceci constitue la méthode d'accès officielle et principale aux ressources Internet de l'Université

### 1.2 Navigation institutionnelle

- La navigation de la toile institutionnelle doit être uniforme et consistante
- L'Université de Moncton (l'institution) doit être affichée de façon dominante et permanente, peu importe le contexte
- Le retour à l'accueil doit être affiché en tout temps et doit transférer le visiteur à la page d'accueil institutionnelle

### 1.3 Utilisation des noms de domaine

- [umoncton.ca](http://umoncton.ca) est l'unique nom de domaine de l'Université de Moncton et de ses constituantes
- Le sous-domaine [www.umoncton.ca](http://www.umoncton.ca) est réservé à la présentation de l'accueil principal aux ressources Internet de l'Université
- Le sous-domaine [www.umce.umoncton.ca](http://www.umce.umoncton.ca) est réservé à l'accès optionnel direct aux ressources du campus d'Edmundston (UMCE)
- Le sous-domaine [www.umcs.umoncton.ca](http://www.umcs.umoncton.ca) est réservé à l'accès optionnel direct aux ressources du campus de Shippagan (UMCS)
- Seule l'utilisation du nom de domaine et des sous-domaines ci-dessus est autorisée pour accès à la toile institutionnelle
- Tout autre accès aux ressources de l'institution sera effectué par l'entremise de répertoire suivant le sous-domaine [www.umoncton.ca](http://www.umoncton.ca) (ex. : [www.umoncton.ca/abcde](http://www.umoncton.ca/abcde))
- Tout accès aux sites partenaires développés et hébergés par l'Université de Moncton sera effectué par l'entremise du sous-domaine [partenaires.umoncton.ca](http://partenaires.umoncton.ca) ou [applications.umoncton.ca](http://applications.umoncton.ca) pour les services informatiques autorisés.

## 2. COMMUNICATION GRAPHIQUE

### 2.1 Utilisation du logo

- L'utilisation du logo sur Internet doit se conformer aux normes établies par l'Université de Moncton à cet égard, telles que publiées à l'adresse suivante : <ADRESSE INTERNET DU DOCUMENT DES NORMES>

### 2.2 Couleurs et agencements

- L'utilisation de couleurs officielles doit être conforme aux normes établies par l'Université de Moncton à cet égard, telles que publiées à l'adresse suivante : <ADRESSE INTERNET DU DOCUMENT DES COULEURS>
- Le choix de couleurs et leur utilisation doit respecter le guide de communication et de développement graphique de la toile universitaire dans tout projet Web de l'institution.

### 2.3 Polices et style

- Le choix des polices et leur utilisation doit respecter le guide de communication et de développement graphique de la toile universitaire dans tout projet Web de l'institution.
- Toute police utilisée dans le contenu doit assurer une compatibilité maximale avec les fureteurs et normes d'Internet

## 3. LANGUE UTILISÉE

- La langue officielle de la toile institutionnelle de l'Université de Moncton est le français
- Tout développement et production de contenu doit respecter la politique linguistique de l'Université de Moncton. À cet effet, tout nouveau contenu devra être révisé avant sa publication
- Tout usage d'une langue autre que le français dans la toile institutionnelle doit premièrement être ratifié par son comité permanent.

## 4. CONFIDENTIALITÉ

- Tout développement, collecte d'information et affichage de contenu dans la toile institutionnelle doit respecter la politique de confidentialité de l'Université de Moncton favorisant l'engagement envers la protection des renseignements personnels.
- Un hyperlien à la politique de confidentialité doit être présent sur toutes les pages et sections de la toile institutionnelle
- Toute activité voulant une collecte d'information par voie électronique dans le cadre de la toile institutionnelle pourra être assujettie à une vérification quant à sa conformité à la politique de confidentialité.
- Tout bris à la politique de confidentialité doit être communiqué immédiatement au comité permanent de la toile institutionnelle qui, au besoin, référera le dossier au département approprié.

## 5. POLITIQUE DE PROTECTION DES DROITS D'AUTEUR

- Le contenu de la toile institutionnelle, notamment les logos, marques, dénominations, textes, images, graphiques, sons, animations et fichiers vidéo, ainsi que son agencement sur la toile institutionnelle demeure la propriété de l'Université de Moncton
- La toile institutionnelle de l'Université de Moncton est assujettie à la législation sur la protection de la propriété intellectuelle en vigueur
- Le contenu de la toile institutionnelle ne peut être reproduit, copié, transféré, publié, distribué, modifié, réutilisé ou placé sur d'autres sites Web ou documents sans autorisation écrite préalable
- Tous les droits de propriété intellectuelle contenus dans la toile institutionnelle, y compris les droits d'auteurs, marques, secrets industriels et brevets, sont réservés et leur utilisation sans l'autorisation écrite préalable de l'Université de Moncton est interdite
- Aucun élément contenu dans la toile institutionnelle ne donne l'autorisation explicite ou implicite d'utiliser la propriété intellectuelle ou celle de toute autre entité ou d'un tiers.
- Lors de publication d'articles, de thèses ou autre contribution de contenu professionnelle, le nom de l'auteur doit être clairement affiché

## 6. POLITIQUE DE FÉMINISATION DES TITRES ET DES TEXTES

- Tout contenu de la toile institutionnelle développé par les producteurs de contenu doit, dans la mesure du possible, respecter la politique de féminisation des titres et des textes de l'Université de Moncton
- La politique de féminisation des titres et des textes doit être publiée sur la toile institutionnelle de l'Université de Moncton
- Tout contenu publié sur la toile institutionnelle n'étant pas produit par les producteurs de contenu de l'Université n'est pas assujéti à la politique de féminisation des titres et des textes, sauf si ce contenu est adapté ou modifié pour publication.

## 7. SÉCURITÉ

- Les services relevant de la toile institutionnelle de l'Université de Moncton doivent contenir des mesures techniques et administratives visant à protéger les données personnelles identifiables ainsi que les données en général, d'un accès non autorisé, perte ou modification de celles-ci
- Les services relevant de la toile institutionnelle de l'Université de Moncton doivent contenir des mesures techniques et administratives visant à minimiser le risque aux usagers quant aux bris informatiques, virus, bogues pouvant être transmis lors de l'utilisation normale de ces ressources
- Tout usage des ressources Internet pour effectuer des ajouts et/ou modification au contenu de la toile institutionnelle de l'Université de Moncton par ses employés doit respecter la politique d'utilisation des ressources informatiques de l'institution
- Tout visiteur à la toile institutionnelle de l'Université de Moncton est assujéti aux conditions d'utilisation et s'engage automatiquement, par son utilisation, à l'acceptation de ces dispositions et conditions.

## 8. ACCESSIBILITÉ

- L'Université de Moncton doit, dans la mesure de ses ressources et de ses capacités, rendre la toile institutionnelle accessible au plus grand nombre de visiteurs, y compris ceux utilisant des aides techniques.
- La toile institutionnelle doit être en mesure de pouvoir présenter son contenu en format allégé (texte seulement) pour qu'il soit accessible à partir des régions où la disponibilité de points d'accès haute vitesse est inadéquate
- La toile institutionnelle doit assurer une compatibilité minimale avec tout navigateur ou plateforme utilisé par plus de 15 % des internautes.
- Tout contenu de la toile institutionnelle nécessitant l'usage d'un plugiciel doit assurer que celui-ci soit installé et utilisé par plus de 85 % des internautes
- Toute information critique affichée par l'entremise d'un plugiciel doit être également disponible dans un format alternatif ne nécessitant aucune installation du plugiciel
- Toute utilisation de plugiciel pour la présentation d'information doit faire usage de codes de détection automatique pour vérifier que l'utilisateur soit en mesure d'accéder cette information
- Toute documentation téléchargeable par l'entremise de la toile institutionnelle doit être présentée en format Adobe Acrobat PDF en assurant une compatibilité minimale avec 85 % (ou plus) des utilisateurs de cette technologie.

## 1. GÉNÉRALITÉS

### 1.1 Mission du site Internet de l'institution

La toile institutionnelle de l'Université de Moncton est l'unique vitrine du regroupement et de l'épanouissement de sa communauté universitaire sur Internet, reflétant la vision, les valeurs et le dynamisme de l'institution et de ses constituantes.

## 2. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

### 2.1 Comité permanent

Sous l'autorité de la Direction générale des relations universitaires de l'Université de Moncton, le comité permanent de la toile institutionnelle assure la gouvernance générale de toutes les ressources et les activités découlant de celle-ci.

Champs de responsabilité du comité permanent de la toile institutionnelle :

- Assurer un droit de regard et de veille des communications institutionnelles effectuées par l'entremise de l'Internet
- Assurer la conformité aux règlements et politiques de l'institution
- Planification stratégique
- Planification opérationnelle et financière
- Gouvernance générale

## 2.1.2 Structures et rôles du comité permanent

- Le comité permanent est constitué de 6 membres réguliers (à mandat), de 3 membres permanents (sans mandat) avec droit de vote et d'un membre d'office qui agira à titre de secrétaire du comité sans droit de vote. La composition du comité vise une représentation équitable des divers champs de compétence, d'intérêt, et de responsabilité de l'institution en tenant compte des activités relevant de la toile institutionnelle. La raison d'être des membres permanents sera d'assurer une certaine continuité dans l'évolution progressive du site Web institutionnel.
- Le mandat des membres réguliers est d'une durée de deux (2) ans et est renouvelable
- Le mandat des membres permanents est d'une durée indéterminée.
- La présidence du comité sera comblée par un des membres pour un mandat renouvelable de deux (2) ans.
- Le comité permanent doit tenir un minimum de quatre (4) réunions par année.

Composition du comité - membres permanents :

- La Direction générale des relations universitaires
- 1 représentant(e) des services de communication (nommé par le Recteur)
- 1 représentant(e) des services technologiques (nommé par le Recteur)

Composition du comité - membres à mandat :

- 1 représentant(e) Recrutement (nommé par le DGRU)
- 1 représentant(e) Enseignement (nommé par le VRER)
- 1 représentant(e) Vie étudiante (nommé par le VRER)
- 1 représentant(e) UMCS (nommé par le Vice-recteur de l'UMCS)
- 1 représentant(e) UMCE (nommé par le Vice-recteur de l'UMCE)
- 1 représentant(e) UMCM (nommé par le VRARH)

Membre d'office et secrétaire du comité :

- Coordonnateur ou coordonnatrice du site Web institutionnel

## 2.2 Sous-comité de gestion de la page d'accueil institutionnelle

- La page d'accueil institutionnelle est une page commune, accessible par [www.umoncton.ca](http://www.umoncton.ca), et ayant les objectifs suivants :
  - o Initier le visiteur à l'institution et ses 3 campus
  - o Proposer un endroit central où les activités de promotion institutionnelles peuvent être affichées de façon dominante
  - o Assurer un accès direct aux informations des 3 campus
- La gestion régulière de la page d'accueil institutionnelle sera effectuée par le Service des communications de l'Université de Moncton
- Un sous-comité de gestion sera formé pour assurer la représentation, la planification et la coordination entre les différentes composantes de l'université quant à l'usage partagée de cette page.

Composition des sièges du sous-comité :

- Un (1) membre permanent de la Direction générale des relations universitaires
  - Un (1) membre représentant le campus d'Edmundston
  - Un (1) membre représentant le campus de Shippagan
  - Un (1) membre représentant le campus de Moncton
  - Un (1) membre du Service des communications
- 
- Le sous-comité de gestion de la page d'accueil institutionnelle relève du comité permanent de la toile institutionnelle de l'Université de Moncton.
  - Le sous-comité de gestion de la page d'accueil institutionnelle doit tenir un minimum d'une réunion par mois.

## 2.3 Administration

### 2.3.1 Droit de regard : Langue

- Le comité permanent doit veiller à ce que la toile institutionnelle de l'Université de Moncton rencontre les paramètres de sa politique linguistique doit s'assurer que le contenu y étant affiché est dans un français correct
- Les plaintes et rapports de contenu ne rencontrant pas la politique linguistique de l'institution ou les normes linguistiques communes seront étudiées par le comité permanent
- Le comité permanent peut en tout temps exiger le retrait de tout contenu qui est identifié comme ne rencontrant pas ces normes
- À sa discrétion, le comité permanent peut créer un sous-comité pour traiter des items relevant de l'aspect linguistique de la toile institutionnelle

### 2.3.2 Droit de regard : Technologie

- Le comité permanent, en collaboration avec les Services technologiques de l'Université, doit veiller à la planification, au développement et aux opérations d'ordre technologique relevant de la mise en service de la toile institutionnelle.
- À sa discrétion, le comité permanent peut créer un sous-comité pour traiter des items relevant de l'aspect technologique de la toile institutionnelle.

## 2.3.3 Droit de regard : Communications

Le comité permanent, en collaboration avec les Services des communications de l'Université, doit veiller à la protection de l'image de l'institution en ayant droit de regard sur toute communication, officielle ou non, émanant des activités dans la toile institutionnelle. Le comité permanent, suite à l'identification ou le rapport de contenu inapproprié pouvant nuire à l'image de l'institution, peut exiger le retrait de celui-ci.

Le type de contenu visé :

- Communiqués
- Publications
- Activités de promotion
- Documentation officielle
- Contenu produit par ses usagers

À sa discrétion, le comité permanent peut créer un sous-comité pour traiter de questions relevant de l'aspect communication de la toile institutionnelle

## 2.3.4 Résolution de conflits

- Toute impasse découlant des activités de déploiement et de gestion de la toile institutionnelle nécessitant une arbitration sera transmise au comité permanent pour considération additionnelle et/ou prise de décision.
- Le comité permanent peut, à sa discrétion, référer le dossier à l'Équipe de direction pour prise de décision. Toute décision prise par l'Équipe de direction est finale.
- Le comité permanent a l'autorité de retirer tout contenu de la toile institutionnelle ne rencontrant pas les politiques de l'Université suite à une évaluation de celui-ci.
- Le comité permanent a l'autorité de retirer tout accès aux ressources de la toile institutionnelle si un usage abusif ou inapproprié est identifié

## 3. PUBLICATION DU CONTENU

### 3.1 Généralités

#### 3.1.1 Règlements généraux

- Les pages et contenus représentant l'Université de Moncton et ses campus, facultés et départements sont visibles et accessibles par l'ensemble de l'auditoire institutionnelle, soit :
  - Les étudiants potentiels
  - Les étudiants existants
  - Le personnel
  - Les Anciens, amis et donateurs
  - Tout autre visiteur
- Le contenu de la toile institutionnelle doit se conformer aux politiques et normes de l'Université de Moncton
- Tout contenu de la toile institutionnelle doit résider sur l'architecture informatique centralisée de l'Université de Moncton prévue à cet effet.
- Tout contenu publié sur la toile institutionnelle doit comporter un très haut niveau de précision quant à l'information présentée.
- Tout contenu publié sur la toile institutionnelle doit être affiché dans un français correct répondant aux exigences de la politique linguistique de l'Université de Moncton
- Tout contenu désuet (c'est-à-dire qui n'est plus pertinent et n'a plus sa raison d'être sur le site institutionnel) doit être immédiatement retiré de la toile institutionnelle par les producteurs de contenu.
- Tout contenu publié sur la toile institutionnelle doit présenter l'institution, sa mission et ses valeurs de façon positive.

## 3.1.2 Producteurs de contenu

- Les producteurs de contenu sont les membres du personnel étant responsables de la collecte, préparation, publication et gestion du contenu (textes, images, vidéo, animations ou autre) dans la section de la toile institutionnelle relevant de la faculté, département ou autre regroupement auxquels ils sont employés
- Les producteurs de contenu ont la responsabilité de s'assurer que le contenu publié est autorisé par la faculté, département ou autre regroupement auxquels ils sont employés avant de le publier sur la toile institutionnelle de l'université
- Les producteurs de contenu doivent être des employés de l'Université de Moncton
- L'Université de Moncton fournira aux producteurs de contenu, à la mesure de ses moyens et de ses ressources, les logiciels, accès, encadrement et support technique nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches
- Les producteurs de contenu devront respecter les conventions et normes graphiques (logo, couleur, polices, etc.) en utilisant les gabarits mis à leur disposition

## 3.1.3 Entretien du contenu

- Tout contenu désuet (i.e. qui n'est plus pertinent et n'a plus sa raison d'être sur le site institutionnel) doit être immédiatement retiré de la toile institutionnelle par les producteurs de contenu
- Tout ajout ou modification au contenu officiel de l'institution doit être approuvé par le Service des communications de l'Université de Moncton avant publication
- Toute suppression ou modification de contenu demandé par le comité permanent doit être effectuée par les producteurs de contenu dans les délais prescrits

## 3.2 Toile universitaire

### 3.2.1 Définition

Se définit comme étant l'ensemble des ressources, pages, contenus, outils et services mis à la disposition des visiteurs Internet par l'Université de Moncton, accessibles sous le nom de domaine umoncton.ca

Le comité permanent doit veiller à la protection de l'image de l'institution en ayant droit de regard sur tout contenu y étant présenté ou affiché

### 3.2.2 Approbation

- Tout ajout ou modification au contenu officiel de l'institution doit être approuvé par le Service des communications de l'Université de Moncton avant publication
- Toute publication de contenu doit être effectuée par les producteurs de contenu sous l'autorité de leur campus, faculté, service ou autre regroupement dans lequel ils sont employés.
- Tout contenu publié doit être approuvé par l'autorité désignée du campus, faculté, service ou autre regroupement respectif

### 3.2.3 Procédures

- Tout ajout ou modification au contenu de la toile institutionnelle doit être effectué par l'entremise des outils de gestion de contenu mis à la disposition des producteurs de contenu par l'Université de Moncton

## 3.2.3.1 Contenu commun (officiel)

- Le contenu commun (officiel) se définit comme étant toute publication d'information par l'Université de Moncton qui est applicable à l'ensemble des campus.
- La publication et la gestion de contenu commun (officiel) est effectuée par les producteurs de contenu relevant des instances administratives ou académiques de l'Université de Moncton.
- Tout ajout ou modification au contenu officiel de l'institution doit être approuvé par le Service des communications de l'Université de Moncton avant publication
- La gestion régulière de la page d'accueil institutionnelle sera effectuée par le Service des communications de l'Université de Moncton.
- Le sous-comité de gestion de la page institutionnelle peut, à sa discrétion, reporter une décision au comité permanent pour considérations additionnelles et prise de décision advenant une impasse face à la gestion collaborative de cette page.

### 3.2.3.2 Contenu campus

- Le contenu spécifique à chacun des campus sera administré par les producteurs de contenu relevant de l'autorité de ceux-ci.
- La gestion de la page principale des campus, à l'exception des informations d'envergure institutionnelle, sera effectuée par les producteurs de contenu relevant de l'autorité de ceux-ci.
- Le contenu campus doit refléter l'unique représentation de l'information pertinente à celui-ci. Le contenu campus ne doit pas être une reproduction des informations institutionnelles ou communes

### 3.2.3.3 Contenu faculté

- Le contenu spécifique à chacune des facultés sera administré par les producteurs de contenu relevant de l'autorité de ceux-ci.
- Le contenu faculté doit refléter l'unique représentation de l'information pertinente à celui-ci. Le contenu faculté ne doit pas être une reproduction des informations institutionnelles ou communes existantes dans les autres sections de la toile institutionnelle

### 3.2.3.4 Contenu service

- Le contenu spécifique à chacun des services sera administré par les producteurs de contenu relevant de l'autorité de ceux-ci.
- Le contenu service doit refléter l'unique représentation de l'information pertinente à celui-ci. Le contenu des services ne doit pas être une reproduction des informations institutionnelles ou communes existantes dans les autres sections de la toile institutionnelle

### 3.2.3.5 Autre contenu

- Tout autre contenu intégré dans la toile universitaire doit premièrement être approuvé par son comité permanent
- Tout contenu relevant des instances administratives de l'Université de Moncton autres que spécifiés dans ce document sera administré par les producteurs de contenu relevant de l'autorité de ceux-ci.
- Ce contenu doit refléter l'unique représentation de l'information pertinente à celui-ci. Ce contenu ne doit pas être une reproduction des informations institutionnelles ou communes existantes dans les autres sections de la toile institutionnelle

### 3.2.3.6 Communications institutionnelles

- Toute activité de communication et de promotion institutionnelle relève du Service des communications qui oeuvre en collaboration avec les instances universitaires ayant exprimé un besoin spécifique, tel que :
  - Promotion d'activités
  - Diffusion des communiqués de presse
  - Promotions spéciales
  - Communications et avis urgents
- Le contenu de toute activité de communication et de promotion sur la section officielle de la toile institutionnelle sera produit et géré par les producteurs de contenu relevant de l'autorité du Service des communications

## 3.3 Sites partenaires

### 3.3.1 Définition

Les sites partenaires sont définis comme étant des sites ou pages hébergés par l'Université dans le cadre d'activités étroitement liées à la mission et aux activités pédagogiques ou administratives de l'institution, où celle-ci à droit de regard sur le contenu, la présentation et la disposition des informations y étant insérées.

Les sites partenaires de l'Université de Moncton ne font pas partie de la section officielle de la toile institutionnelle, mais doivent respecter les normes et politiques de l'institution, tout en étant assujettis à l'autorité du comité permanent de celle-ci.

## 3.3.2 Approbation

- Toute demande de développement ou d'inclusion de sites partenaires doit être effectuée auprès du comité permanent de la toile institutionnelle.
- Le comité permanent devra examiner chaque demande de développement de sites partenaires selon les critères suivants :
  - Pertinence académique ou administrative
  - Contribution à l'épanouissement de l'Université
  - Rôle de l'Université dans l'événement ou l'activité représentée

## 3.3.3 Procédures

- Toute demande de développement ou d'intégration de sites partenaires doit être effectuée par écrit au comité permanent au moins 60 jours avant le début des activités représentées par ces sites.
- La gestion du contenu des sites partenaires approuvés par le comité permanent de la toile institutionnelle sera effectuée par des producteurs de contenu attirés à cet effet, relevant du regroupement parrainant cette initiative.

### 3.3.3.1 Intégration dans la toile institutionnelle

- Aucune intégration de sites partenaires n'est permise dans la toile institutionnelle à l'exception d'usage d'hyperliens référentiels et de bannières promotionnelles.

### 3.3.3.2 Conditions et restrictions

- Tout site partenaire ayant reçu l'approbation du comité permanent devra faire usage de l'adresse Internet [www.umoncton.ca](http://www.umoncton.ca) comme point d'accès principal.
- Le développement et la gestion du contenu d'un site partenaires ne doit pas faire usage des ressources financières dédiées à la toile institutionnelle
- Tout contenu de sites partenaires devenu désuet doit être immédiatement retiré. Le regroupement universitaire ayant parrainé le projet sera responsable de récolter les informations contenues dans ce site avant le retrait de celles-ci
- Tout développement de sites partenaires doit faire usage du sous-domaine [partenaire.umoncton.ca](http://partenaire.umoncton.ca)
- Aucun site d'organisme externe ou d'entreprise privée ne sera hébergé, développé, ou intégré aux ressources de l'Université de Moncton.
- Tout site partenaire sera assujéti aux normes régissant l'utilisation de la bande passante de l'Université de Moncton. L'utilisation du réseau informatique NB-IPE, de par son financement par la CESPМ, doit se faire dans l'esprit de la mission éducative des institutions membres, pour le soutien des activités administratives, académiques et de recherche.

### 3.4 Hyperliens aux sites externes

#### 3.4.1 Définition

Se définit comme étant un hyperlien placé dans le contenu, faisant référence à des sites ou ressources Internet externes à la toile institutionnelle de l'Université de Moncton

#### 3.4.2 Approbation

Aucune approbation additionnelle nécessaire pour les producteurs et gestionnaires de contenu

## 3.4.3 Procédures

Le référencement des sites externes par l'entremise d'hyperliens à l'intérieur de la toile institutionnelle doit rencontrer les exigences suivantes :

- Le contenu du site référencé ne doit pas aller à l'encontre des buts et objectifs de l'Université
- Le contenu du site référencé doit avoir un contexte pertinent à l'information de la toile institutionnelle où l'hyperlien fut inséré.
- Le contenu du site référencé est actuel et précis. Tout hyperlien faisant référence à un contenu qui est devenu désuet doit être supprimé.
- Le contenu du site référencé doit respecter les lois canadiennes, notamment en ce qui a trait aux droits d'auteurs, à la protection des renseignements personnels, etc.
- Tout hyperlien à un contenu externe doit être muni d'une description
- Tout hyperlien doit faire référence à un contenu en français si disponible. Le cas échéant, la description de l'hyperlien doit inclure la notation « (ang.) », indiquant à l'utilisateur que le contenu référencé n'est disponible qu'en Anglais.
- En cliquant un hyperlien, le contenu référencé sera affiché dans une nouvelle fenêtre du navigateur de l'utilisateur
- Une barre d'outils institutionnelle doit être présente dans la partie supérieure lors de consultation de contenu référencé par un hyperlien. Cette barre d'outils doit présenter en tout temps les éléments suivants :
  - o Logo de l'Université de Moncton, dans la partie gauche de la barre d'outils
  - o Un bouton intitulé « Retour à umoncton.ca » permettant le retour rapide à la toile institutionnelle
- Advenant l'impossibilité technologique de présenter une barre d'outils dans certains cas, un message avertissant l'utilisateur d'un transfert à un contenu externe n'étant pas sous le contrôle et la responsabilité de l'Université de Moncton doit être affiché.

## 3.4.4 Conditions et restrictions

- Pour des fins de sécurité, aucun hyperlien faisant référence directe à un fichier exécutable (.exe, .bat, .vbs, .com, .msi, etc.) n'est permis.
- Le Service d'informatique peut, à sa discrétion, insérer des hyperliens faisant référence à des fichiers exécutables pour la distribution de logiciels approuvés par l'institution.
- Le comité permanent se réserve le droit de supprimer tout hyperlien faisant référence à un contenu qui dévie des normes et politiques de l'Université de Moncton